



Mutations supplémentaires pour les équipes disputant un Championnat Régional SAISON 2025/2026

Vous trouverez ci-après la liste des clubs – *classés par ordre du numéro d'affiliation* - disputant un Championnat Régional, et bénéficiant d'un ou plusieurs mutés supplémentaires pour la saison 2025/2026, au titre de l'article 164 des Règlements Généraux de la F.F.F., de l'article 45 du Statut de l'Arbitrage, et/ou de l'article 7.5.3 (2^{ème} tiret) du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

Cette liste est complétée au fur et à mesure des décisions des Commissions compétentes (dernière mise à jour le 03.10.2025).

NB : la présente synthèse est établie à titre purement informatif et ne remplace en rien les décisions des Commissions habilitées à statuer sur l'attribution de mutés supplémentaires aux clubs.

US CLICHY SUR SEINE (500 005)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U16 R3 (décision de la CRSRCM du 18.09.2025)

AF GARENNE COLOMBES (500 009)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U18 R3 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)

PARIS UNIVERSITE CLUB (500 025)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U18 R3 (décision de la Commission du Statut de l'Arbitrage du District 75 du 04.09.2025)
- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U17 R1 (décision de la Commission du Statut de l'Arbitrage du District 75 du 04.09.2025)

AC BOULOGNE BILLANCOURT (500 051)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe Senior R2 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)

- 3 joueurs mutés supplémentaires dans son équipe U16 R2 (décision de la CFRC du 22.08.2025 & décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)
- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U15 R2 (décision de la CFRC du 12.09.2025)
- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U14 R2 (décision de la CFRC du 12.09.2025)

CO VINCENNOIS (500 138)

- 2 joueurs mutés supplémentaires dans son équipe Seniors R2 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025 & décision de la CRSRCM du 31.07.2025)

FC BRUNOY (500 162)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U16 R2 (décision de la Commission du Statut de l'Arbitrage du District 91 du 18.06.2025)

CS BRETIGNY (500 217)

- 2 joueurs mutés supplémentaires dans son équipe U18 R2 (décision de la CFRC du 12.09.2025)
- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U16 R2 (décision de la CFRC du 12.09.2025)
- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U14 R1 (décision de la CFRC du 12.09.2025)

CA PARIS 14 (500 221)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe Senior Féminine R1 (décision de la Commission du Statut de l'Arbitrage du District 75 du 04.09.2025)

FC PARIS SAINT-GERMAIN (500 247)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U17 R1 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 12.09.2025)

ASA MONTEREAU (500 365)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe Senior R3 (décision de la Commission du Statut de l'Arbitrage du District 77 du 27.08.2025)

AS CHATOU (500 416)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe Seniors R1 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)

ES NANTERRE (500 561)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe dans son équipe U18 R1 (décision de la CFRC du 05.09.2025)

FC SAINT CLOUD (500 622)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe Senior R3 (décision de la CRSRCM du 31.07.2025)

US RIS ORANGIS (500 623)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U18 R3 (décision de la Commission du Statut de l'Arbitrage du District 91 du 18.06.2025)
- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U14 R2 (décision de la Commission du Statut de l'Arbitrage du District 91 du 18.06.2025)

AM. VILLENEUVE LA GARENNE (500 638)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe Senior R2 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 12.09.2025)

FC VERSAILLES 78 (500 650)

- 2 joueurs mutés supplémentaires dans son équipe U18 R1 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)
- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U16 R2 (décision de la CFRC du 22.08.2025)

AS LA COURNEUVE (500 653)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe Senior R3 (décision de la CRSRCM du 31.07.2025)

US PALAISEAU (500 684)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U18 R1 (décision de la CRSRCM du 31.07.2025)

US CRETEIL LUSITANOS (500 689)

- 3 joueurs mutés supplémentaires dans son équipe U18 R1 (décision de la CFRC du 05.09.2025 & décision de la CRSRCM du 31.07.2025)
- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U16 R2 (décision de la CFRC du 05.09.2025)

AS MEUDON (500 692)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U16 R3 (décision de la Commission du Statut de l'Arbitrage du District 92 du 30.06.2025)
- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U14 R3 (décision de la Commission du Statut de l'Arbitrage du District 92 du 30.06.2025)

AAS SARCELLES (500 695)

- 2 joueurs mutés supplémentaires affectés à l'équipe Senior R1 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)
- 2 joueurs mutés supplémentaires dans son équipe U16 R1 (décisions de la CFRC du 22.08.2025 et du 12.09.2025)
- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U14 R1 (décision de la CFRC du 12.09.2025)

FC ISSY LES MOULINEAUX (500 706)

- 3 joueurs mutés supplémentaires dans son équipe U15 R1 (décision de la CFRC du 19.09.2025 & décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)
- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U14 R2 (décision de la CFRC du 03.10.2025)

OL. NOISY LE SEC BANLIEUE 93 (500 707)

- 2 joueurs mutés supplémentaires affectés à l'équipe Senior R2 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)
- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U18 R3 (décision de la CRSRCM du 31.07.2025)

STE GENEVIEVE FC (500 710)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U18 R3 (décision de la CRSRCM du 31.07.2025)

ESPERANCE PARIS 19EME (500 828)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U14 R2 (décision de la CFRC du 26.09.2025)

CS MEAUX ACADEMY (500 831)

- 1 joueuse mutée supplémentaire dans son équipe U15 F R2 (décision de la CRSRCM du 31.07.2025)

SENART MOISSY (500 832)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe Senior R2 (décision de la CRSRCM du 31.07.2025)
- 2 joueurs mutés supplémentaires dans son équipe U18 R2 (décision de la CFRC du 12.09.2025)
- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U16 R3 (décision de la CFRC du 12.09.2025)
- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U14 R1 (décision de la CFRC du 12.09.2025)

FC LES LILAS (503 477)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe Senior R2 (décision de la CRSRCM du 31.07.2025)

VILLEMOMBLE SPORTS (507 532)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U18 R3 (décision de la CRSRCM du 31.07.2025)

CLAYE SOUILLY SPORTS (509 538)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe Senior R1 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)
- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U18 R3 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)

CS CELLOIS (509 810)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U18 R3 (décision de la Commission du Statut de l'Arbitrage du District 78 du 27.06.2025)

FC CHAMPIGNY 94 (510 665)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe Senior R2 (décision de la CRSRCM du 31.07.2025)

AS ERAGNY FC (511 000)

- 1 joueuse mutée supplémentaire dans son équipe Senior Féminine R3 (décision de la Commission du Statut de l'Arbitrage du District 95 du 28.08.2025)

US ROISSY EN FRANCE (511 509)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U17 R3 (décision de la Commission du Statut de l'Arbitrage du District 95 du 11.09.2025)

US TORCY PVM (511 876)

- 2 joueurs mutés supplémentaires dans son équipe U16 R1 (décision de la CFRC du 12.09.2025)
- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U14 R1 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)

FC PLESSIS ROBINSON (513 925)

- 2 joueurs mutés supplémentaires dans son équipe Senior R1 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)

CSM PUTEAUX (514 386)

- 2 joueurs mutés supplémentaires dans son équipe Senior R2 (décision de la CRSRCM du 31.07.2025 & décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 12.09.2025)

SC GRETZ TOURNAN (514 814)

- 3 joueurs mutés supplémentaires dans son équipe Senior R2 (décision de la CRSRCM du 31.07.2025 & décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 12.09.2025)

ENT. SANNOIS ST GRATIEN (517 328)

- 2 joueurs mutés supplémentaires dans son équipe Senior R1 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)
- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U16 R2 (décision de la CRSRCM du 31.07.2025)

AS ST OUEN L'AUMONE (518 488)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U18 R1 (décision de la CRSRCM du 31.07.2025)
- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U16 R3 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)
- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U14 R2 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 12.09.2025)

FC MORANGIS CHILLY (518 656)

- 3 joueurs mutés supplémentaires dans son équipe Senior R2 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025 & décision de la CRSRCM du 31.07.2025)

FC MASSY 91 (518 832)

- 2 joueurs mutés supplémentaires affectés à l'équipe U14 R2 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)

ESA LINAS MONTLHERY (518 884)

- 4 joueurs mutés supplémentaires dans son équipe U18 R1 (décision de la CFRC du 12.09.2025 & décision de la CRSRCM du 31.07.2025)
- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U17 R1 (décision de la CFRC du 12.09.2025)

SC DUGNYSIEN (521 047)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U17 R3 (décision de la CRSRCM du 31.07.2025)

AFC IGNY (521 237)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe Seniors R2 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)

EFC ECQUEVILLY (522 315)

- 2 joueurs mutés supplémentaires dans son équipe U17 R3 (décision de la Commission du Statut de l'Arbitrage du District 78 du 27.06.2025)

JA DRANCY (523 259)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U18 R1 (décision de la CFRC du 10.10.2025)
- 2 joueurs mutés supplémentaires dans son équipe U16 R1 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)
- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U14 R1 (décision de la CFRC du 07.11.2025)

PARIS 13 ATLETICO (523 264)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U18 R2 (décision de la CRSRCM du 04.09.2025)
- 2 joueurs mutés supplémentaires dans son équipe U16 R1 (décision de la CFRC du 05.09.2025 & décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)
- 2 joueurs mutés supplémentaires dans son équipe U14 R1 (décision de la CFRC du 05.09.2025 & décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)

US IVRY FOOTBALL (523 411)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U18 R2 (décision de la CRSRCM du 31.07.2025)

US FONTENAY SOUS BOIS (523 873)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U18 R2 (décision de la CRSRCM du 11.09.2025)

GRIGNY FOOTBALL 91 (524 833)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U18 R3 (décision de la CFRC du 19.09.2025)
- 2 joueurs mutés supplémentaires dans son équipe U16 R2 (décision de la CFRC du 19.09.2025 & décision de la CRSRCM du 31.07.2025)
- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U15 R2 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)
- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U14 R1 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)

FC FLEURY (524 861)

- 4 joueurs mutés supplémentaires dans son équipe U18 R1 (décisions de la CFRC du 05.09.2025 et du 31.10.2025 & décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)
- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U16 R1 (décision de la CFRC du 05.09.2025)

PARAY FC (525 192)

- 2 joueurs mutés supplémentaires affectés à l'équipe Senior R2 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)

ES SEIZIEME (525 523)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U18 R3 (décision de la Commission du Statut de l'Arbitrage du District 75 du 04.09.2025)

LE MEE SPORTS SF (525 582)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe Senior R1 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)
- 2 joueurs mutés supplémentaires dans son équipe U18 R2 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025 & décision de la CRSRCM du 31.07.2025)

FC BAILLY NOISY STANDARD (526 858)

- 2 joueurs mutés supplémentaires dans son équipe U18 R3 (décision de la Commission du Statut de l'Arbitrage du District 78 du 27.06.2025 & décision de la CRSRCM du 31.07.2025)

CM AUBERVILLIERS (527 078)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U18 R2 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)

FC ST BRICE (527 269)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe Senior R1 (décision de la CRSRCM du 31.07.2025)
- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U18 R3 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 12.09.2025)
- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U16 R3 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 12.09.2025)

FC SEVRES 92 (527 758)

- 2 joueurs mutés supplémentaires dans son équipe U20 R2 (décision de la Commission du Statut de l'Arbitrage du District 92 du 30.06.2025 & décision de la CRSRCM du 31.07.2025)

FO PLAISIROIS (527 985)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U17 R3 (décision de la Commission du Statut de l'Arbitrage du 27.06.2025)

AMC BONDOUNLE (528 130)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe Anciens R3 (décision de la Commission du Statut de l'Arbitrage du District 91 du 18.06.2025)

AS ARARAT ISSY (528 217)

- 2 mutés supplémentaires dans son équipe Senior R3 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)

CO ULIS (528 671)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe Senior R1 (décision de la CRSRCM du 31.07.2025)

FC 93 BOBIGNY (532 133)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U18 R1 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)

- 1 muté supplémentaire dans son équipe U16 R2 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)
- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U15 R2 (décision de la CRSRCM du 04.09.2025)

US LOGNES (532 139)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U18 F R2 (décision de la CRSRCM du 31.07.2025)

RC JOINVILLE (537 053)

- 2 joueurs mutés supplémentaires dans son équipe U17 R2 (décision de la CFRC du 12.09.2025)
- 4 joueurs mutés supplémentaires dans son équipe U16 R1 (décision de la CFRC du 12.09.2025)
- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U16 R3 (décision de la CFRC du 21.11.2025)

ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR (537 678)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe Senior R3 (décision de la CRSRCM du 31.07.2025)

US HARDRICOURT (537 683)

- 2 joueurs mutés supplémentaires dans son équipe Senior R3 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)

RACING CLUB DE FRANCE FOOTBALL (539 013)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe Seniors R2 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)

SPORTING CLUB DE PARIS (540 531)

- 2 joueuses mutées supplémentaires dans son équipe Senior Féminine Futsal R1 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 12.09.2025)

OLYMPIQUE ADAMOIS (540 630)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe Senior R2 (décision de la CRSRCM du 31.07.2025)

AS FRANCILIENNE LE PERREUX (540 651)

- 2 joueurs mutés supplémentaires dans son équipe Senior R2 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 12.09.2025)

FC MAISONS ALFORT (542 388)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U17 R3 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)

VGA ST MAUR F. MASCULIN (542 396)

- 2 joueurs mutés supplémentaires dans son équipe Senior R3 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)

FC RUEIL MALMAISON (542 440)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe Senior R2 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)
- 1 joueuse mutée supplémentaire dans son équipe U15 F R1 (décision de la CFRC du 19.09.2025)

ES SARTROUVILLE (542 459)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe Senior R2 (décision de la CRSRCM du 31.07.2025)

ESPERANCE AULNAYSIENNE (542 497)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe Senior R1 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)

FC MELUN (542 557)

- 2 joueurs mutés supplémentaires dans son équipe Senior R1 (décisions de la CFRC du 12.09.2025 et du 31.10.2025)
- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U17 R1 (décision de la CFRC du 31.10.2025)
- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U16 R1 (décision de la CFRC du 12.09.2025)

AS JEUNESSE AUBERVILLIERS (544 051)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U18 R2 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 12.09.2025)
- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U16 R1 (décision de la CFRC du 28.11.2025)
- 2 joueurs mutés supplémentaires dans son équipe U14 R1 (décision de la CFRC du 12.09.2025)

TREMBLAY FC (544 872)

- 2 joueurs mutés supplémentaires dans son équipe Senior R2 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)

FC MANTOIS 78 (544 913)

- 2 joueurs mutés supplémentaires dans son équipe Senior R1 (décision de la CFRC du 05.09.2025 & décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)
- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U16 R2 (décision de la CFRC du 17.10.2025)
- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U14 R1 (décision de la CFRC du 05.09.2025)

FC VILLENNES ORGEVAL (545 102)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U17 R2 (décision de la Commission du Statut de l'Arbitrage du District 78 du 27.06.2025)

ENT. BOUAFLE FLINS (546 399)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U14 R3 (décision de la Commission du Statut de l'Arbitrage du District 78 du 27.06.2025)

OLYMPIQUE DE PANTIN-BOBIGNY (546 942)

- 2 joueurs mutés supplémentaires dans son équipe U20 R1 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)

AS FOURQUEUX (546 972)

- 2 joueurs mutés supplémentaires dans son équipe U17 R3 (décision de la Commission du Statut de l'Arbitrage du District 78 du 27.06.2025)

BLANC MESNIL SF (547 035)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe Senior R2 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 18.09.2025)
- 2 joueurs mutés supplémentaires dans son équipe U16 R2 (décision de la CFRC du 12.09.2025)

FC MONFERMEIL (548 635)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe Senior R2 (décision de la CRSRCM du 31.07.2025)

MITRY COMPANS GOELLY (548 939)

- 1 joueuse mutée supplémentaire dans son équipe Senior Féminine R3 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)

FC CHAVILLE (549 265)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U17 R2 (décision de la Commission du Statut de l'Arbitrage du District 92 du 30.06.2025)

COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY (549 307)

- 1 joueuse mutée supplémentaire dans son équipe Senior Féminine R1 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)

CONFLANS FC (549 934)

- 3 joueurs mutés supplémentaires dans son équipe Senior R2 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025 & décision de la CRSRCM du 31.07.2025)

FC ST LEU 95 (549 968)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe Senior R2 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)

ES COLOMBIENNE FOOTBALL (550 596)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe Senior R1 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)
- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U18 R3 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)
- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U16 R3 (décision de la CRSRCM du 31.07.2025)

OFC LES MUREAUX (550 641)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe Seniors R1 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)

FC MONTROUGE 92 (550 679)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe Senior R1 (décision de la CFRC du 22.08.2025)
- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U18 R1 (décision de la CFRC du 22.08.2025)

AS ERMONT (551 390)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe Senior R3 (décision de la CRSRCM du 31.07.2025)
- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U14 R3 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)

FC ARGENTEUIL (551 444)

- 3 joueurs mutés supplémentaires dans son équipe Senior R3 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025 & décision de la CRSRCM du 31.07.2025)

COURBEVOIE SPORTS (551 497)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe Senior R1 (décision de la CRSRCM du 31.07.2025)

AC PARIS 15 (551 508)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe Senior R2 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)
- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U16 R3 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)

FC OZOIR 77 (551 942)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe Senior R3 (décision de la CRSRCM du 31.07.2025)

FC CERGY-PONTOISE (551 988)

- 2 joueurs mutés supplémentaires dans son équipe Senior R2 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 12.09.2025)

PARIS SPORT CULTURE (553 181)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U17 R3 (décision de la Commission du Statut de l'Arbitrage du District 75 du 04.09.2025)

AF EPINAY SUR SEINE (554 212)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U18 R3 (décision de la CFRC du 19.09.2025)
- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U17 R1 (décision de la CFRC du 19.09.2025)

SEVRAN FOOTBALL CLUB (554 308)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe Senior R3 (décision de la CRSRCM du 31.07.2025)

MONTREUIL FOOTBALL CLUB (560 296)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe Senior R1 (décision de la CRSRCM du 31.07.2025)

MACCABI PARIS METROPOLE (563 601)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U18 R3 (décision de la Commission du Statut de l'Arbitrage du District 75 du 04.09.2025)

FC EVRY (563 603)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U15 R1 (décision de la CFRC du 05.09.2025)

FC VAL D'EUROPE (563 707)

- 1 joueuse mutée supplémentaire dans son équipe U18 F R2 (décision de la CRSRCM du 31.07.2025)

PARIS XIV FUTSAL CLUB (563 777)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe Senior Futsal R1 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 03.10.2025)

POISSY FOOTBALL CLUB (564 690)

- 2 joueurs mutés supplémentaires dans son équipe Senior R2 (décision de la Commission du Statut de l'Arbitrage du District 78 du 27.06.2025)

FC PIERREFITTE (580 839)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U18 F R3 (décision de la CRSRCM du 04.09.2025)

FC GOUSSAINVILLE (581 364)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe Senior R3 (décision de la Commission du Statut de l'Arbitrage du District 95 du 28.08.2025)

RC ARGENTEUIL (590 534)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U18 R1 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 12.09.2025)
- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U14 R1 (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 12.09.2025)

AF ROISSY MONTI FOOTBALL CLUB (601 953)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe Football Entreprise Criterium R1 Elite (décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 28.08.2025)

FEMININ DE VILLEPINTE (738 515)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U15 F R3 (décision de la CRSRCM du 31.07.2025)

PARIS SO CŒUR (748 523)

- 1 joueuse mutée supplémentaire dans l'équipe U18 F R1 (décision de la CFRC du 01.08.2025)
- 1 joueuse mutée supplémentaire dans son équipe Senior Féminine R1 (décision de la CFRC du 19.09.2025)

THIAIS FEMININ FC (764 445)

- 1 joueur muté supplémentaire dans son équipe U15 F R2 (décision de la CRSRCM du 31.07.2025)

ENT. FEMININE SUD SEINE ET MARNE (764 557)

- 1 joueuse mutée supplémentaire dans son équipe U15 F R2 (décision de la CRSRCM du 31.07.2025)

